

**A l'attention des Mesdames, Messieurs les
Dirigeants des établissements équestres du Val d'Oise**

Le 24 octobre 2021

Nos réf. : JL. B. / A. C.

Vos réf. :

Objet : *Renouvellement du Comité Directeur du CDEVO : Ouverture de la campagne électorale et actes de candidatures.*

Cher(e)s Dirigeant(e)s, Cher(e)s Ami(e)s,

Sur proposition du Comité directeur du CDEVO, j'ai le plaisir de vous convier aux assemblées générales ordinaires 2021, **le 13 décembre 2021 à Eaubonne.**

A l'occasion de ce rendez vous, il y aura le renouvellement de l'équipe du Comité Directeur, élue depuis 4 ans avec une assemblée générale électorale.

Comme déjà évoqué lors de notre soirée de rentrée à Vigny, j'invite les Dirigeants qui souhaitent s'impliquer sur les actions collectives de notre Comité Départemental à se faire connaître pour participer ou conduire une liste ou aux futures commissions.

Je souhaite dès maintenant, rappeler la règle imposée par la FFE et les statuts, pour les prochaines élections du CDEVO. C'est une équipe de 8 personnes à majorité de dirigeants se répartissant dans 3 collèges, composée de :

- 50% hommes / femmes,
- 1 professionnel,
- 2 associatifs,
- 1 organisateur de manifestations ou 1 cavalier de compétition ou officiel de compétition ou 1 enseignant ou 1 diplômé tourisme équestre.

Vous pouvez le constater ce n'est pas un choix ouvert mais bien restreint par les statuts et le règlement intérieur.

Toutes les informations des assemblées générales, seront en ligne sur le site Internet www.equitation95.com

8 personnes dans une liste, c'est rapidement clos. Si certains ne sont pas appelés ne soyez pas vexés.

Je vous prie de trouver les informations, relatives à l'échéancier de cette campagne, les conditions et modalités de candidature

Je vous prie de croire Cher(e)s Dirigeant(e)s, Cher(e)s Ami(e)s, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président



Jean Louis BUSSEREAU

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE

Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Le 25 octobre 2021 :

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental d'Équitation (CDE).

Le 27 octobre 2021 : Ouverture de la campagne électorale :

Le CDEVO communique aux membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures à la présidence et au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

Le 19 novembre 2021 :

Les listes de candidatures à la présidence et au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDEVO par chaque candidat "Président".

Le 24 novembre 2021 :

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats à la Présidence et au Comité Directeur.

Le 04 décembre 2021 :

Le CDEVO, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale élective, les listes des candidats à la présidence et au Comité Directeur et les documents de vote.

Le 12 décembre 2021 : La campagne électorale est close

Le 13 décembre 2021 :

Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 et élective.

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

Le 27 décembre 2021 :

Si non quorum le 13 décembre 2021, Assemblée Générale Ordinaire et élective 2021, sans condition de quorum.

Assemblée Générale Ordinaire Elective – 13 décembre 2021

Déclaration de candidature(s)

A NOTER :

1/ Date limite de retour des candidatures : J-25 au plus tard, soit le 19 novembre 2021, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre reçu avant 17 heures, au siège social du CDEVO.
2/ Merci de compléter cette fiche en lettres MAJUSCULES et de fournir tous justificatifs exigés par les statuts et le règlement intérieur.

Conditions statutaires pour être candidat : www.equitation95.com ou secrétariat CDEVO.

Je soussigné(e),
Mme, Melle, M (*)

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tel : Mail :

Date de Naissance : /_/_ / _/_ / _/_ /_/_ /_/_ /
 Homme Femme

Licence Val d'Oise FFE 2022 N° Fléchage : Poney Cheval Tourisme

Est titulaire d'une licence au sein du CDEVO pour les années 2021, 2020 et 2019 **ET**

(au choix)

- Est titulaire d'une licence dirigeant d'un membre actif pour les millésimes 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017; **OU**
- A détenu, depuis l'année 2000, une licence de dirigeant pendant une période de 8 ans, **OU**
- A été élu au sein des instances dirigeantes de la Fédération Française d'Equitation ou d'un de ses organes déconcentrés, depuis 2000, pendant une période minimum de 8 ans en qualité d'administrateur, ou, pendant une période minimum de 4 ans en qualité de président, **OU**
- Remplit les conditions de candidature d'au moins un des postes spécifiques du comité directeur et justifier d'une expérience dans la fonction de 5 ans dans les conditions précisées dans le règlement intérieur.

(*) Souhaite poser ma candidature en qualité de **Président(e) du Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise (CDEVO)**, lors de l'élection qui se déroulera au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale 2021, accompagnée par le soutien d'au moins **5 dirigeants de clubs affiliés ou agréés**,

... / ...

OU

(*) Déclare ma candidature en qualité de **Membre du Comité Directeur dans une des catégories suivantes :**

Sur la liste du candidat(e) : à la présidence du CDEVO.

Catégorie affiliés : (2 personnes) : (Licence Dirigeant)

(*) Comité Cheval **ou** Comité Poney **ou** Comité Tourisme Equestre

Catégorie agréés : (1 personne) : (Licence Dirigeant)

(*) Comité Cheval **ou** Comité Poney **ou** Comité Tourisme Equestre

Catégorie Spécifiques : (4 personnes) : (Licence Dirigeant ou Pratiquant)

(le candidat doit apporter les justificatifs au titre du poste auquel il se présente : article 8.A du RI)

(*) Cavalier de compétition, ou Officiel de compétition, discipline :

(*) Organisateur de compétition ou manifestations équestres inscrites au calendrier fédéral,

(*) Educateur d'équitation diplômé,

(*) Tourisme équestre : ATE ou Guide ou Maître randonneur ou baliseur de tourisme équestre,

(*) 1 seul choix, rayer la mention inutile.

du **Comité Directeur du Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise**, lors de l'élection qui se déroulera au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale 2021.

Lundi 13 décembre 2021 - 19 heures

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle

106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées ci-dessus, et déclare sur l'honneur avoir pleine connaissance et satisfaire à l'ensemble des conditions posées notamment par les statuts et le règlement intérieur du CDEVO pour la validité de ma candidature.

J'accepte que les données renseignées sur le présent formulaire soient recueillies par le CDEVO dans les conditions précisées ci-dessous.

Fait, A :

Le

2021

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du CDEVO susvisé, responsable du traitement, dans le but de la gestion administrative et de la vérification des personnes se déclarant candidats à la Présidence ou au Comité directeur du CDE en application, notamment, des articles XIII des statuts, et 6, 7 et 8 du règlement intérieur du CDEVO, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures présentées. Il s'agit d'un traitement fondé sur l'intérêt légitime du CDEVO à organiser son Assemblée générale électorale.

Les données collectées seront communiquées aux membres de la Commission de surveillance des opérations de vote du CDEVO et du CREIF et au personnel du CDEVO / CREIF et de la FFE en charge de l'organisation de l'Assemblée générale électorale ainsi que les éventuels prestataires du CDEVO / CREIF ou de la FFE pour l'organisation de l'Assemblée générale et notamment un huissier de justice.

Les données sont conservées pendant toute la durée du mandat visé par le scrutin.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CDEVO susvisé.

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE

Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

VAL-D'OISE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

Fédération Française d'Équitation
Comité Départemental d'Équitation du Val d'Oise
Assemblée Générale Elective
13 décembre 2021

Soutien de candidature à la Présidence du CDEVO de

Je soussigné(e).....

Titulaire de la licence de dirigeant du groupement équestre au 31 août 2021 et membre de l'assemblée générale du CDEVO :

Nom du groupement équestre :

Adresse :

Code postal : / / / / / / Ville :

Code adhérent FFE 2022 : / / / / / / / /

Apporte mon soutien exclusif à la candidature
(Vous ne pouvez soutenir qu'un seul candidat sous peine d'invalidité)

de.....à la présidence du CDEVO.
Conformément à l'article 7.A du Règlement intérieur du CDE. (Vous ne pouvez soutenir qu'un seul candidat sous peine d'invalidité de votre soutien)

J'accepte que les données renseignées sur le présent formulaire soient recueillies par le CDE susvisé dans les conditions ci-dessous.

Fait à : Le :/...../ 2021

Signature :Cachet du groupement équestre

CE FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE DOIT ETRE ADRESSE AU CANDIDAT SOUTENU.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du CDEVO susvisé, responsable du traitement, dans le but de la gestion administrative et de la vérification des personnes se déclarant candidats à la Présidence ou au Comité directeur du CDE en application, notamment, des articles XIII des statuts, et 6, 7 et 8 du règlement intérieur du CDEVO, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures présentées. Il s'agit d'un traitement fondé sur l'intérêt légitime du CDEVO à organiser son Assemblée générale électorale.
Les données collectées seront communiquées aux membres de la Commission de surveillance des opérations de vote du CDEVO et du CREIF et au personnel du CDEVO / CREIF et de la FFE en charge de l'organisation de l'Assemblée générale électorale ainsi que les éventuels prestataires du CDEVO / CREIF ou de la FFE pour l'organisation de l'Assemblée générale et notamment un huissier de justice.
Les données sont conservées pendant toute la durée du mandat visé par le scrutin.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CDEVO susvisé.

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE
Maison des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE
☎ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLÉCTIVE 2021 DES COMITÉS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX D'ÉQUITATION

Répartition des postes H / F au sein du Comité directeur des organes déconcentrés de la FFE

En vertu de l'article XIII. C des Statuts, la répartition des postes hommes et femmes au sein du Comité directeur doit être respectée en fonction du nombre de licences arrêté au 31 août précédant l'assemblée générale électorale.

"Lorsque la proportion de licenciés éligibles de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, les instances dirigeantes sont composées d'une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe. Lorsque la proportion de licenciés éligibles d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, les instances dirigeantes de la Fédération sont composées d'une proportion minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe prenant en compte la répartition par sexe des licenciés, sans pouvoir être inférieure à 25 %."

Comité directeur des CRE métropolitains

Catégorie	Nb poste/cat	Proportion F	Proportion H	Nb de postes réservés aux femmes	Nb de postes réservés aux hommes
AF	4	0,45	0,55	2	2
AG	4	0,57	0,43	2	2
SPE	10	0,80	0,20	7	3

Comité directeur des CRE Corse, Réunion et Nouvelle Calédonie

Catégorie	Nb poste/cat	Proportion F	Proportion H	Nb de postes réservés aux femmes	Nb de postes réservés aux hommes
AF	3	0,45	0,55	1*	1*
AG	3	0,57	0,43	1*	1*
SPE	6	0,80	0,20	4	2

Comité directeur des CRE Guadeloupe, Guyane et Martinique

Catégorie	Nb poste/cat	Proportion F	Proportion H	Nb de postes réservés aux femmes	Nb de postes réservés aux hommes
AF	2	0,46	0,54	1*	1*
AG	1	0,57	0,43	0*	0*
SPE	3	0,80	0,20	2	1

Comité directeur des CDE

Catégorie	Nb poste/cat	Proportion F	Proportion H	Nb de postes minimum réservés aux femmes	Nb de postes minimum réservés aux hommes
AF	2	0,46	0,54	1	1
AG	1	0,57	0,43	0*	0*
SPE	4	0,80	0,20	3	1

* Le poste restant est laissé à la libre appréciation du candidat.

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Membres de l'Assemblée Générale**

Le 25 octobre 2017

Nos réf. : C. L. / A. C.

Vos réf. :

Objet : Assemblée générale électorale 2017.

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Veillez trouver ci-après une information relative à l'Assemblée Générale électorale du CDEVO, en application du Règlement intérieur du CDEVO (article 6) :

1. Date des élections

Lundi 18 décembre 2017 – 18 heures au siège social du CDEVO à Eaubonne.

Si le quorum requis n'est pas atteint au titre de cette assemblée, une seconde assemblée qui pourra statuer sans condition de quorum sera convoquée pour le 28 décembre 2017 à 19 h 00, au siège social du CDEVO à Eaubonne.

2. Date limite de dépôt des candidatures à la Présidence :

Cette date a été fixée au **jeudi 9 novembre 2017** ; il est rappelé que les candidatures doivent parvenir, à cette date au plus tard, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou remise en main propre contre reçu avant 17 heures, au siège social du CDEVO, Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE, par chaque candidat "Président".

*** Des fiches individuelles de candidatures sont à la disposition de chaque candidat "Président" au siège du CDEVO, elles doivent être remplies par chaque membre de la liste présentée.**

3. Conditions de candidature :

A - Conditions communes pour l'élection du Président et l'élection du Comité directeur :

Peuvent être élues au Comité directeur les personnes qui, au jour de l'élection, ont atteint l'âge de la majorité légale et sont titulaires d'une licence FFE du millésime N (2017), année en cours et du millésime N-1 et N-2, au titre d'un groupement équestre du comité départemental d'équitation du Val d'Oise.

Ne peuvent pas être élues au Comité directeur :

- Ne pas avoir été condamné aux peines ou aux sanctions disciplinaires visées à l'article XIII B des statuts (qui vise aussi les incompatibilités à respecter).
- Ne pas avoir été condamné aux peines ou aux sanctions disciplinaires visées à l'article XIII B des statuts (qui vise aussi les incompatibilités à respecter).

Les Statuts et le règlement intérieur définissent les règles applicables au dépôt des candidatures et à l'organisation de la campagne électorale.

B – Élections :

L'organisation de l'élection des membres du Comité directeur se fait à l'aide du vote par correspondance et du vote sur place le jour de l'Assemblée électorale.

L'élection se déroule au scrutin de liste majoritaire à 1 tour, avec panachage entre les catégories. Chaque liste est composée de 8 candidats, dont un candidat président qui figure en tête de liste, elle doit respecter cette répartition :

- **Dont à minima 4 femmes,**
- **Dont à minima 1 candidat fléché cheval, 1 candidat fléché poney, 2 candidats fléchés tourisme équestre,**
- **A l'exception des dispositions relatives au Président, chaque candidat, doit être licencié en Val d'Oise 2015, 2016, 2017 et renouveler 2018,**

et comprend les trois catégories suivantes :

1^{ère} catégorie : Candidats présentés au titre des **postes spécifiques : 4 postes dont 3 femmes.**

Chaque candidat doit être titulaire d'une licence de dirigeant **ou** de pratiquant au titre d'un groupement du comité départemental.

Cette catégorie doit comporter :

- 1 candidat cavalier de compétition,
- 1 candidat éducateur diplômé,
- 1 candidat organisateur de compétition équestre inscrite au calendrier fédéral,
- 1 candidat Tourisme équestre : ATE ou Guide ou Maître randonneur ou baliseur.

Sont appelés à voter les représentants des groupements équestres affiliés et agréés du Comité Départemental.

2^{ème} catégorie : Candidats présentés au titre des groupements **équestres affiliés (établissements associatifs) : 2 postes dont 1 femme.**

Chaque candidat doit être titulaire d'une licence de dirigeant au titre d'un groupement affilié du comité départemental.

Seuls votent les représentants des groupements équestres affiliés du comité départemental.

3^{ème} catégorie : Candidats présentés au titre des groupements **équestres agréés (établissements professionnels) : 1 poste (= 20% des sièges).**

Chaque candidat doit être titulaire d'une licence de dirigeant au titre d'un groupement agréé du comité départemental.

Seuls votent les représentants des groupements équestres agréés du comité départemental.

Un candidat ne peut se présenter que dans une des trois catégories et à un seul titre suivant des critères définis par le règlement intérieur.

Dans chacune des listes, présentée par un candidat président, chaque catégorie comporte un nombre de sièges réservé aux femmes, en proportion du pourcentage calculé au niveau national pour les élections de la FFE, consultable sur le site internet fédéral ou du CDEVO et dans la revue officielle de la FFE dans les 30 jours suivant la clôture du dernier exercice.

A peine de nullité de son vote, tout électeur devra, dans son bulletin de vote, opérer un choix entre les listes candidates.

C - Election du Président :

CDEVO COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DU VAL D'OISE

Maisons des Comités Départementaux Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@gmail.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 :W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Il est rappelé, aux termes de l'article 7 du règlement intérieur, que « **toute candidature doit être soutenue par au moins 5 groupements équestres du département, adhérents à la FFE** ».

- Détenir une licence dirigeant pour le millésime N, 2017, et les millésimes N-1 : 2016 et N-2 : 2015, **OU** ;
- Avoir détenu, depuis l'année 2000, une licence de dirigeant pendant une période de 8 ans, **OU** ;
- Avoir été élu au sein des instances dirigeantes de la Fédération Française d'Equitation ou d'un de ses organes déconcentrés, depuis 2000, pendant une période minimum de 8 ans

S'agissant d'une condition de recevabilité de la candidature, ces soutiens doivent être déposés en même temps que la déclaration de candidature. **Un formulaire de soutien est à la disposition de chaque candidat "Président" au siège du CDEVO.**

4. Modalités électorales

- Mode de scrutin

Sont proposées aux électeurs une ou plusieurs listes de 8 noms comportant un candidat président et des candidats pour chacune des trois catégories suivantes :

- ♦ Une catégorie de 4 postes représentant les postes spécifiques,
- ♦ Une catégorie de 2 postes représentant les groupements affiliés,
- ♦ Une catégorie de 1 poste représentant les groupements agréés.

Chaque liste est présentée par un candidat à la Présidence.

L'élection se déroule au scrutin de **liste majoritaire** à un tour avec possibilité de **panachage entre chacune des catégories**.

À peine de nullité, tout bulletin devra comporter au maximum le nombre de candidats correspondant au nombre de postes à pourvoir, 1 candidat président et 7 candidats membres du Comité directeur.

Seront déclarés élus, le candidat président et les catégories ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

- Nombre de voix affecté à chaque groupement équestre

Votent les représentants des groupements équestres ; ils disposent d'un nombre de voix déterminé suivant le barème « **de 1 licence à 10 licences = 1 voix** », ainsi qu'il est précisé à l'article IX des statuts. Le nombre de licence est établi au 31 août précédant la date du scrutin.

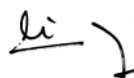
- Contrôle du scrutin par la Commission de surveillance des opérations de vote

En application des articles XVIII des statuts et 9 du règlement intérieur, l'ensemble du processus électoral est placé sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations de vote.

Il est précisé que la consultation des statuts et du règlement intérieur (visibles sur le site du CDEVO : www.equitation95.com constitue le complément indispensable de la présente information).

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, Chers Amis, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président



Christian LIBES

Le 20 octobre 2017 :

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental d'Équitation (CDE).

Le 25 octobre 2017 : Ouverture de la campagne électorale

Le CDEVO communique aux membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures à la présidence et au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

Le 09 novembre 2017 :

Les listes de candidatures à la présidence et au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDEVO par chaque candidat "Président".

Le 10 novembre 2017 :

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats à la Présidence et au Comité Directeur.

Le 21 novembre 2017 :

Le CDEVO, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale électorale, les listes des candidats à la présidence et au Comité Directeur et les documents de vote.

Le 12 décembre 2017 : La campagne électorale est close

Le 18 décembre 2017 :

Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 et électorale.

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

Le 28 décembre 2017 :

Si non quorum le 18 décembre 2017, Assemblée Générale Ordinaire et électorale 2017, sans condition de quorum.